



LE PROJET DE PAYSAGE ET SON INSCRIPTION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Mettre en place un projet de paysage sur un territoire.

Le département de Loire-Atlantique présente une diversité de paysages. Territoire stratégique, attractif, il connaît, sous cette dynamique, des évolutions importantes et souvent rapides. Les collectivités, conscientes du processus, cherchent à accorder transformation de leur territoire avec valorisation des identités paysagères locales. Le CAUE de Loire-Atlantique qui accompagne et conseille les collectivités dans ce domaine, propose avec l'Associa-

tion départementale des maires, un module de formation pour étayer les réflexions sur ce sujet. L'objectif est de comprendre et de s'approprier la définition du mot « paysage », de sensibiliser aux enjeux de l'évolution des paysages et de démontrer que le paysage est une thématique transversale qui peut être à la base d'un projet de territoire, avec sa déclinaison dans les documents d'urbanisme.



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



INTERVENANTS

• 2 paysagistes du CAUE 44



DURÉE

1/2 journée

HORAIRES

9h-12h30



TARIF

Individuel : 300€ TTC / personne
Groupe : 3 000€ TTC
Groupe limité à 15 personnes
7 personnes minimum pour la tenue de la formation



Locaux de Loire-Atlantique développement, 2 boulevard de l'Estuaire 44200 Nantes
Pour une session intra-collectivité les formations peuvent se dérouler dans vos locaux sur demande.



Retrouvez les dates de toutes les formations du CAUE :
www.caue44.com/formations



Inscription en ligne :
www.caue44.com/formations

PARTIE I - LE PAYSAGE : DÉFINITION

- Définition
- Les différentes échelles du paysage
- La perception subjective du paysage
- L'analyse paysagère : une réalité objective
- Le projet de paysage, un projet pour le cadre de vie
- Paysage et biodiversité, paysage et transition écologique

PARTIE II - DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE AU PROJET DE PAYSAGE

- La démarche et les enjeux, les objectifs
- Le diagnostic « physique » et l'identification des acteurs en jeu
- La prise en compte de la perception subjective
- Les points forts à valoriser, les points « noirs » à retravailler, les potentialités sur lesquelles s'appuyer
- Les dynamiques d'évolution
- Un positionnement nécessaire pour élaborer un projet de paysage

PARTIE III - LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES LOIS

PARTIE IV - LES OUTILS POSSIBLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT, PLUI ET PLU)

- Le PADD, le règlement (écrit et graphique), les OAP, EBC...
- Mise en application au travers d'exemples

BILAN DE LA FORMATION

